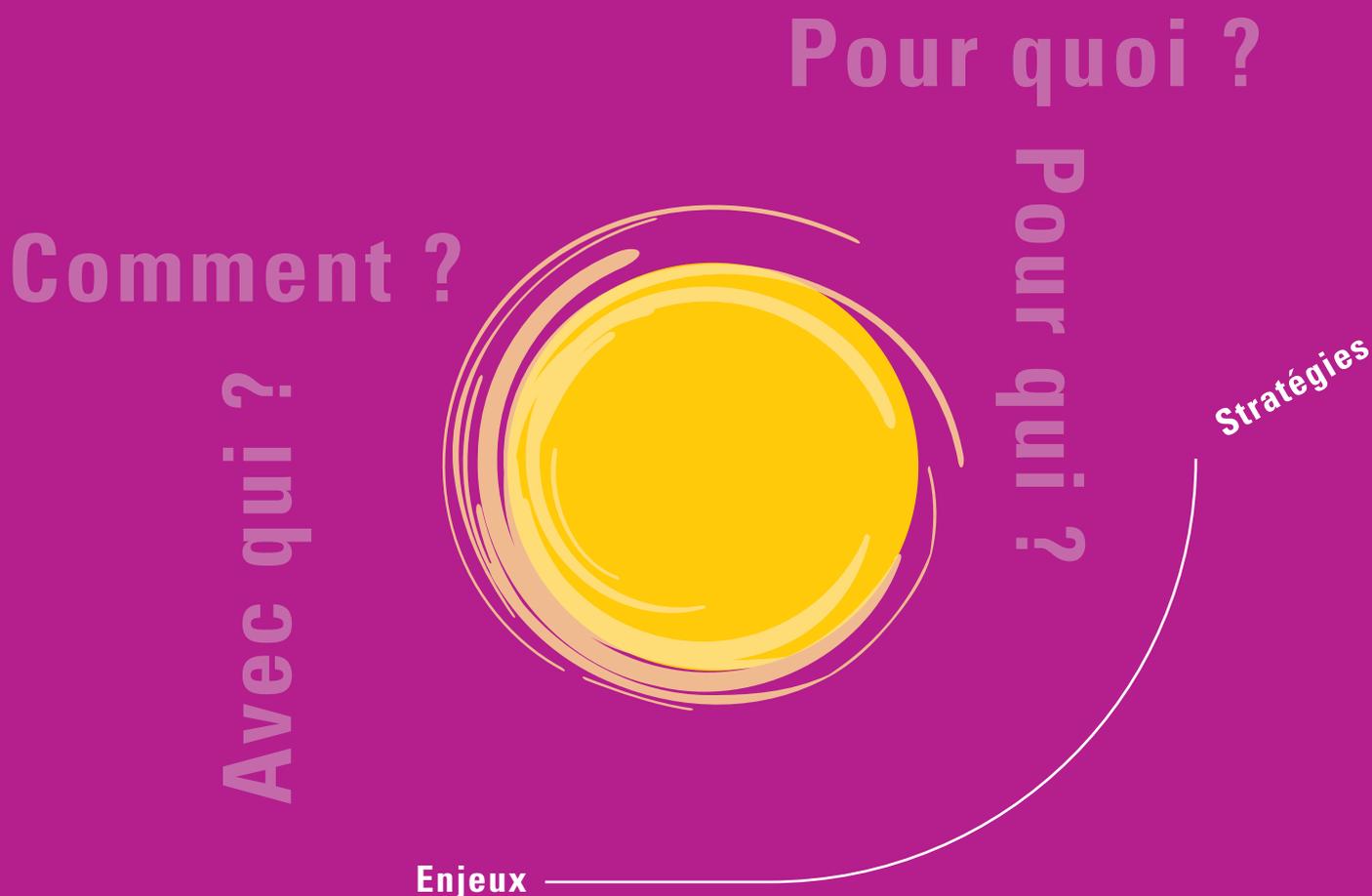


L'accompagnement éducatif

dans l'Enseignement Catholique



« Afin de favoriser la réussite de tous, il est demandé aux collèges de mettre en place un « Accompagnement Éducatif » hors temps scolaire. Ce dispositif a vocation à s'étendre par la suite à l'ensemble des écoles et des lycées. »
BO n° 28 du 19 juillet 2007.



UNION GÉNÉRALE SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE
277, Rue Saint Jacques 75240 Paris Cedex 05
Site : www.ugsel.org



ÉDITORIAL

Accompagner l'enfant ou le jeune sur le chemin des apprentissages et sur le chemin de sa vie a toujours été la première préoccupation des éducateurs de l'Enseignement catholique. On se félicite donc que cette exigence éducative soit désormais la loi commune et devienne une des obligations qui pèse aujourd'hui sur les collèges, demain sur les écoles et les lycées.

Chaque enfant est unique, ni tout à fait différent de ses camarades de classe, ni absolument identique. On ne saurait éduquer, sans risque de laisser sur le bord de la route un grand nombre d'élèves, si l'on ne prend en compte la singularité de l'histoire de chacun d'entre eux. Les talents sont divers ; certains s'expriment avec plus de facilité que d'autres dans le cadre scolaire traditionnel. Pour peu qu'il ne se transforme pas en une école après l'école, l'accompagnement éducatif imaginé par le ministre de l'éducation nationale offre une réelle opportunité pour promouvoir, comme l'Enseignement catholique s'y est

engagé lors de ses Assises, une école sans murs et de toutes les intelligences.

Avec l'engagement et l'expertise de l'UGSEL, un des quatre organismes nationaux de l'Enseignement catholique, qui, à travers le présent document, met à disposition des pistes de travail et offre son soutien, les établissements catholiques peuvent trouver dans l'accompagnement éducatif le moyen d'investir un de ces nombreux espaces de liberté que recèle l'association à l'État par contrat.

Que l'Enseignement catholique trouve dans l'accompagnement éducatif une nouvelle source de vitalité, de créativité et de cohérence de son projet éducatif !

Eric de Labarre

Secrétaire général de l'Enseignement catholique

L'accompagnement éducatif

Pour tous les élèves volontaires

dans l'Enseignement Catholique

Comment ?

Par l'élaboration d'un projet d'établissement qui
articule :

- La mise en œuvre d'une aide aux devoirs et l'appropriation de méthodes de travail,
- La découverte et la pratique d'activités sportives,
- L'exploration d'activités artistiques et culturelles.

Avec qui ?

- Le chef d'établissement, pilote.
- L'équipe d'enseignants volontaires.
- Les parents accompagnateurs
- Les membres de la communauté éducative.
- Les partenaires extérieurs.



Pour quoi ?

Pour permettre à tous les élèves de s'approprier dans un cadre d'enseignement différent, des moyens personnels de réussite et d'épanouissement.

Pour qui ?

Pour tous les élèves volontaires :
Les élèves à besoins particuliers qui souhaitent renforcer leurs compétences dans un domaine, qui souhaitent bénéficier d'une aide méthodologique, ou découvrir de nouveaux champs de connaissances.

ENJEUX

Le projet « Accompagnement éducatif » est à innover, à créer et à construire dans chaque collège en fonction de sa spécificité.

Toutes les pistes sont à explorer en se rappelant que l'accompagnement éducatif est à destination de tous les élèves volontaires mais devrait répondre plus particulièrement aux élèves nécessitant une prise en charge adaptée après les cours.

Ce dispositif est l'occasion d'enrichir l'offre de formation faite aux élèves, de s'appuyer sur un éventail de structures et de personnes avec lesquelles il sera possible d'agir de manière ciblée, ponctuelle, et individualisée.

Les projets de l'accompagnement éducatif naissent, vivent et prennent en compte les besoins particuliers de tous les élèves. Les trois pôles proposés, et légitimement articulés, s'inscrivent donc dans un projet global, au seul service et bénéfice de l'élève.



Démarche et sens du projet... Points de vigilance...

Les trois pôles de ce nouveau dispositif ne doivent pas être mis en concurrence, mais au contraire se compléter dans la cohérence du projet d'établissement.

Cette complémentarité est une richesse puisqu'elle aborde l'élève dans sa globalité et sa spécificité, pour lui permettre de construire sa personnalité de façon harmonieuse.

Cohérence du projet d'établissement

Aide aux devoirs et aux leçons

Il ne s'agit en aucun cas de « soutien scolaire » qui est déjà proposé sur le temps d'enseignement. Dans le cadre de l'accompagnement éducatif, ce pôle vise à « l'appropriation » de méthodes et de contenus découverts en classe. Par conséquent, il ne peut être « un cours après le cours ».

C'est pour cette raison, que l'aide méthodologique est aussi importante que l'aide sur les contenus proprement dits. Cet accompagnement ne doit pas être perçu comme une surcharge de travail, mais bien comme une opportunité pour travailler après la classe dans les meilleures conditions, et bénéficier de ressources qui ne sont pas toujours disponibles à la maison.

Évidemment, les élèves les plus en difficulté doivent comprendre l'enjeu d'un tel dispositif, mais le soutien peut et doit, aussi, s'adresser aux élèves qui ont des difficultés ponctuelles, dans l'organisation méthodologique de leur travail, ou dans la réalisation du travail demandé. Le travail en petits groupes peut être une réponse satisfaisante à leurs besoins particuliers.



STRATÉGIES

L'accompagnement éducatif ne s'ajoute pas au projet d'établissement, il doit y être intégré. Fondé sur le volontariat des élèves et des personnels de l'établissement, ce dispositif pourra être organisé toute l'année, de préférence en fin de journée après la classe, sur une durée indicative de deux heures.

Dans un premier temps, il convient d'élaborer un état des lieux pour rechercher la complémentarité avec les actions spécifiques et éviter la concurrence avec les dispositifs existants.

Dans un deuxième temps, il convient d'identifier les besoins des élèves et rechercher la synergie avec le projet d'établissement, en lien avec le socle commun des connaissances et des compétences.

Des référents « Accompagnement éducatif » UGSEL pourront aider les établissements, selon la spécificité des projets, à établir des contacts avec tous les partenaires potentiels : UGSEL, DDEC, DRAC, DDJS...

DDEC : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
 • DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
 • DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports • HSE : Heure Supplémentaire Effective
 • MEN : Ministère de l'Éducation Nationale

RÔLE DU RÉFÉRENT

Le Référént Accompagnement Éducatif est l'interlocuteur privilégié pour :

- Établir des liens entre le diocèse, l'UGSEL et les chefs d'établissements.
- Apporter, si nécessaire, les informations et les conseils aux collèges pour les aider à définir et à construire leurs projets d'Accompagnement Éducatif.
- Assurer le recensement et la mutualisation des différentes expériences réalisées dans le diocèse.
- Faciliter les contacts entre les collèges et les partenaires extérieurs :
 - mise à disposition de modèles de convention,
 - annuaire de partenaires,
 - listing de personnes à contacter.

MOYENS

- Rémunération des enseignants en HSE.
- Vacation de personnels éducatifs, financement de matériel pédagogique sur budget MEN.
- Subventions pour activités sportives ou culturelles (DDJS, DRAC).

Découverte d'activités culturelles et artistiques



En s'adressant à un plus grand nombre d'élèves, volontaires et motivés, de classes et de niveaux différents, les activités culturelles favorisent les contacts et les ouvertures. Ainsi, pourront rayonner dans l'ensemble de l'établissement des pratiques habituellement réservées à quelques-uns.

Pour faciliter l'acquisition du socle commun de compétences, il semble important d'établir des passerelles entre le temps pédagogique des cours et le hors temps scolaire.

Parallèlement, il apparaît important aussi de favoriser des projets en pluridisciplinarité qui croisent les arts et les regards, comme par exemple : architecture et photo, arts visuels et sciences, théâtre, écriture et jeu du corps sur scène.

Découverte et pratique d'activités sportives innovantes



Complémentaire des deux autres pôles, il s'inscrit dans un projet d'établissement en lien avec les autres projets notamment, ceux de l'EPS et de l'association sportive, sans se substituer aux pratiques sportives existantes. Plus généralement, les enseignants d'EPS peuvent identifier un public d'élèves en

difficulté afin de leur assurer un épanouissement par la pratique du sport. Non redondantes avec les activités de la journée, elles doivent participer à une ouverture innovante en matière de pratiques sportives. Ce champ d'expériences où l'enseignant aura les moyens d'une pratique originale, permettra aux élèves volontaires de raccrocher un projet d'abord sportif ou de loisir pour viser ensuite un projet scolaire.

PISTES ET OUTILS

La logique des différents modules « Aide aux devoirs, Activités artistiques et culturelles, Activités sportives » doit être imaginée et construite différemment afin d'aider les élèves à apprendre et à réussir autrement. Cette proposition d'un temps éducatif motivant et formateur, après les cours, est aussi un temps de « respiration éducative » sur la base du Volontariat Contractualisé.

Nous pouvons donc imaginer un cadre identique et incontournable en trois volets pour toutes les activités et tous les intervenants, afin de créer de la cohérence et de la lisibilité entre tous les projets.

1 - Un temps de pratique qui permettra à l'élève de développer des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être dans l'activité proposée...

2 - Un temps de développement qui favorisera l'investissement personnel (recherches sur Internet, au CDI, dans des structures locales... au sujet de l'activité), le travail de groupe, le partage d'expériences, la mise à l'épreuve des connaissances scolaires...

3 - Une expérience ou un produit fini destiné à être montré, communiqué ou exposé dans ou hors de l'École.

Quelques pistes



Aide aux devoirs et aux leçons

Exemples de propositions de méthodes et de pratiques d'appropriation :

- Exercices d'écriture.
- Utilisation de dictionnaires, d'encyclopédies...
- Tenue du cahier de textes et des classeurs de l'élève.
- Vérification par l'élève de la compréhension des remarques de ses professeurs.
- Aide à la rédaction sous ses formes variées.
- Entraînement à la lecture à voix haute.
- Aide à la mémorisation d'une leçon.
- Ateliers ludiques d'échanges en anglais, allemand ou espagnol : articles de presse ou extraits de films, découverte culturelle du pays, actualité sociale ou politique...

Pratique des TICE :

- Communiquer par la messagerie .
- Maîtriser les ressources numériques mises à disposition au collègue.
- Envoyer, partager et récupérer des fichiers informatiques.

Découverte d'activités culturelles et artistiques

- Comprendre son environnement culturel par l'organisation de « promenades urbaines ».
- Développer les pratiques orchestrales par l'écriture de chants et l'exploitation de ressources musicales.
- Encourager la création d'ateliers théâtre, autour de la voix, du corps et de l'expression.
- Arts visuels et multimédias : fabrication d'images, projections cinématographiques, création de blogs, activités de presse ou de radio...
- Ateliers scientifiques et techniques, jeux mathématiques, jeux de l'esprit...
- Éducation au développement durable.

Découverte et pratique d'activités sportives innovantes

- Favoriser l'intégration de certains élèves en difficulté motrice ou relationnelle.
- Prise en compte des problèmes de surpoids, recherche de bien être et de libération.
- Retrouver confiance en soi et en ses possibilités.
- Surmonter ses craintes, ses peurs, ses angoisses par rapport aux milieux aquatiques, aériens...
- Préparation à la PSC1 « Prévention et secours civiques de niveau 1 ».
- Formation de jeunes juges, d'arbitres dans différentes activités sportives.
- Ateliers d'expression corporelle (danse, arts du cirque...) qui allient les volets, culturel et sportif.
- Découverte d'activités sportives originales peu souvent pratiquées.

Fiches extraites de la boîte à outils : www.ugsel.org